

# L'EXPERT DANS LA CLASSE, c'est le prof.

Le ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, Sébastien Proulx, annonçait le 16 septembre dernier la tenue d'une vaste consultation provinciale qui mènera à une politique de réussite éducative. L'échéancier de cette consultation est très serré puisque le ministre a entrepris de faire le tour de la province en octobre et novembre. Cette tournée se terminera par une consultation nationale, le 1<sup>er</sup> décembre prochain, où un bilan de la démarche sera fait. C'est à ce moment que le ministre pourrait dévoiler les grandes lignes de sa politique de réussite éducative.



Cette consultation constitue la pièce maîtresse de la stratégie gouvernementale et définira les contours de la profession enseignante pour de nombreuses années. C'est en ce sens que cette démarche interpelle grandement la Fédération autonome de l'enseignement (FAE) : il s'agit d'une occasion unique à laquelle nous devons réagir. Pour ce faire, les positions adoptées, notamment dans notre plateforme pédagogique éditée en 2009, sont encore d'actualité. Ce document contient donc nos principales revendications en lien avec les trois axes de la consultation ministérielle.

## Sur l'atteinte du plein potentiel de tous les élèves

**Ce que le ministre propose :** *l'atteinte du plein potentiel de tous les élèves est au cœur de la mission de l'école et des services de garde éducatifs à l'enfance. Plusieurs types de stratégies et d'interventions devront être mises en œuvre au cours des prochaines années pour permettre aux élèves d'atteindre leur plein potentiel!*

### Ce que la FAE propose

#### Au sujet du préscolaire

- Investir dans la prévention, le dépistage et l'intervention précoces, qui sont les pierres d'assise de la réussite de tous les élèves, et ce, dès leur entrée au préscolaire.
- Élargir la mise en place de nouvelles classes de maternelle 4 ans à temps plein en milieu défavorisé (TPMD). Depuis 2009, nous réclamons l'implantation de ces classes, pour intervenir rapidement auprès

d'enfants d'âge préscolaire qui n'ont pas eu la chance ou les moyens de fréquenter un Centre de la petite enfance (CPE). En 2012, nous avons implanté six projets pilotes de maternelle 4 ans TPMD sur les territoires de la FAE. Les résultats obtenus ont été si encourageants que, depuis, le gouvernement a poursuivi le déploiement sur l'ensemble du territoire québécois afin de répondre le plus adéquatement possible aux besoins des élèves les plus vulnérables.

- Rehausser les environnements physiques et matériels des classes de préscolaire, qu'il s'agisse de tables et chaises, de jeux ou encore d'unités sanitaires. En effet, ces classes doivent être adaptées à la taille des élèves du préscolaire. De plus, du matériel adéquat et en quantité suffisante doit être disponible.

### Au sujet des élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (EHDA)

- Évaluer les difficultés, les besoins et les capacités des élèves. C'est un préalable indispensable à la mise en place de services qui répondent adéquatement à leurs besoins, particulièrement ceux des élèves HDAA.
- Faciliter l'accès à des ressources professionnelles et de soutien, tant pour les élèves que pour les enseignantes et enseignants.
- Assurer une intégration réussie aux élèves HDAA en classe ordinaire. Le gouvernement doit en effet s'assurer que cette intégration se fasse tout en répondant à leurs besoins, à ceux de leurs pairs ainsi qu'à certaines conditions essentielles.
- Orienter les élèves HDAA, dont l'intégration en classe ordinaire n'est pas possible, vers une organisation scolaire qui tienne compte de leurs besoins, par exemple dans une classe spécialisée ou encore dans une école spécialisée.

### Au sujet du décrochage scolaire

- Assurer une lutte efficace contre le décrochage scolaire, en tenant compte des conditions particulières des filles. En effet, les facteurs conduisant au décrochage des filles sont différents de ceux des garçons et il en va de même de ses conséquences. Pour faire une lutte efficace contre le décrochage scolaire, il importe d'en faire une analyse différenciée.

### Au sujet de l'autonomie professionnelle des enseignantes et enseignants

- Reconnaître pleinement les enseignantes et enseignants comme étant les premiers experts de la pédagogie, en leur redonnant toute l'autonomie nécessaire à l'accomplissement de leurs fonctions premières : enseigner et évaluer.
- Permettre aux enseignantes et enseignants de se réappropriier la totalité de leur pratique. Pour ce faire, il importe d'éliminer les ingérences diverses et les lourdeurs bureaucratiques, tout en assurant le respect de leur jugement professionnel.

### Au sujet du perfectionnement

- Laisser exclusivement aux enseignantes et enseignants tant le choix des sujets, des contenus que des moyens de perfectionnement. À l'heure actuelle, le personnel enseignant se voit souvent imposer des perfectionnements qui ne répondent que peu ou pas du tout à leurs besoins.

### Au sujet de la création d'un ordre professionnel enseignant

- La création d'un ordre professionnel enseignant ajouterait plus de structures, de règles et de contraintes à la profession enseignante; elle est déjà suffisamment encadrée, tel que déterminé par l'Office des professions du Québec.



# Sur le contexte propice au développement, à l'apprentissage et à la réussite

**Ce que le ministre propose :** *l'atteinte du plein potentiel de l'élève doit aussi être comprise en fonction d'un vaste univers de compétences qui représentent autant de possibilités et d'avenues pour que celui-ci se réalise et réussisse, tout au long de son parcours scolaire et sur le marché du travail. La liberté de choix de l'élève sera d'autant plus grande qu'il possédera de solides assises en écriture, en lecture et en mathématiques sur lesquelles il pourra développer ses compétences dans divers domaines<sup>2</sup>.*

## Ce que la FAE propose

### Sur la réforme en éducation

- Renoncer définitivement à la réforme en éducation. Plus de 15 années après son imposition, cette réforme n'a causé et entretenu que des problèmes importants.
- Revenir aux conclusions des États généraux sur l'éducation de 1996. À cette époque, la société québécoise avait atteint un consensus au sujet de l'éducation : il fallait mettre l'accent sur un enseignement de base de qualité, et ce, sans recommander ou rejeter quelque approche pédagogique que ce soit<sup>3</sup>.
- Prioriser la mission de l'école publique qui est d'instruire.
- Mettre en place les propositions faites dans la plateforme pédagogique de la FAE. Nous proposons en effet un modèle de programme de formation généralement centré sur les connaissances et qui inclut, lorsque cela est requis, le développement des savoir-faire et des savoir-être.
- Restituer la place des savoirs dans les apprentissages. Ainsi, le rôle du personnel enseignant redevient celui d'un acteur de première ligne dans l'organisation et la transmission de la matière. Cela crée un contexte propice à la relation maître-élève permettant ainsi de transmettre des savoirs essentiels et de procéder à l'évaluation de leur acquisition et de leur mobilisation.

### Sur l'analphabétisme

- Faire une priorité nationale de la lutte contre l'analphabétisme de la petite enfance jusqu'à l'âge adulte. En ce sens, la stratégie développée devra être accompagnée des ressources humaines, financières et matérielles nécessaires. La stratégie devra prévoir également les mécanismes de suivi et d'évaluation de l'atteinte des objectifs et des progrès effectués.

### Sur l'orientation scolaire

- Opposer une fin de non-recevoir à l'approche orientante. Cette approche utilitariste vise essentiellement à prioriser la formation de futurs travailleuses et travailleurs pour combler les besoins du marché.

### Sur l'enseignement intensif de l'anglais

- S'opposer à la généralisation de l'enseignement intensif de l'anglais, comme le Conseil supérieur de l'éducation en faisait mention, dans son avis de 2014, et cela compte tenu de la composition actuelle des classes en lien avec l'intégration des élèves HDAA et de la pluriethnicité.

### Sur la francisation des nouveaux arrivants

- Assurer que le réseau public de l'éducation joue un rôle important en matière de francisation. En effet, le réseau public de l'éducation constitue, en lui-même, un lieu d'insertion et de cohésion sociales et culturelles qui favorise l'accueil et l'intégration harmonieuse des adultes non francophones ou issus de l'immigration.

<sup>2</sup> Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur. *Gabarit de mémoire pour une politique de réussite éducative*, 2016, page 3.

<sup>3</sup> Voir à ce sujet les recherches du projet ERES : <http://www.eres.fse.ulaval.ca/>.

# Sur les acteurs et les partenaires mobilisés autour de la réussite

**Ce que le ministre propose :** ce troisième axe touche l'environnement externe de l'école. La réussite éducative est un défi qui va au-delà des murs de l'école et dépasse les responsabilités du système scolaire. Ce défi, qui doit être relevé collectivement, requiert l'implication et la concertation de nombreux acteurs et partenaires<sup>4</sup>.

## Ce que la FAE propose

- Respecter les responsabilités des parents et des enseignantes et enseignants. En effet, le rôle des parents est déterminant pour la réussite de leur enfant. Les enseignantes et enseignants, quant à eux, ne veulent pas être les parents de leurs élèves. L'école publique appartient à toutes et tous, tout en respectant les rôles et responsabilités de chacun.
- Miser sur les politiques gouvernementales de lutte contre la pauvreté et contre l'exclusion, qui participent puissamment à la réussite scolaire. En effet, l'origine socio-économique des élèves est le premier déterminant de la réussite scolaire.
- Solliciter l'appui des partenaires et de la communauté. Rappelons que cet appui doit être souhaité et demandé par l'école et non imposé.
- Faire des nouveaux arrivants des citoyennes et citoyens à part entière. Cette mission qui appartient d'abord à l'État et aux organismes périphériques. Il importe de clarifier les prérogatives, programmes et ressources des différents ministères en matière de francisation. Nous suggérons de favoriser un meilleur arrimage et une coordination plus efficace et transparente de leurs efforts et services.

## Conclusion

Nous exigeons du gouvernement qu'il finance le réseau des écoles publiques à la hauteur de ses besoins notamment en mettant fin au financement des écoles privées et en reconnaissant que l'école publique est le seul vecteur de la mixité sociale et de la réelle égalité des chances de réussite. Nous avons fait de nombreuses autres propositions pour redonner aux enseignantes et enseignants toute l'autonomie professionnelle nécessaire à leur pratique, pour prioriser la réussite des élèves et enfin pour rendre à l'école ses lettres de noblesse. Pour connaître l'ensemble des positions de la FAE, veuillez consulter le centre de documentation sur le site Web de la FAE à [lafae.qc.ca](http://lafae.qc.ca).

Enfin, nous vous invitons à porter fièrement les outils qui vous ont été transmis qu'il s'agisse du macaron ou de l'autocollant, ou encore de placarder les affichettes : qu'on se le dise, l'expert dans la classe, c'est le prof.

<sup>4</sup> Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur. *Gabarit de mémoire pour une politique de réussite éducative*, 2016, page 4.